

Service : SCHS
Tél : 04.66.91.20.90
Réf : CR/PC/CB/EP/688-26

N°26_05_13

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Convoqué le lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 22 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (5) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Marie-Christine PEYRIC*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Laurent DOUDOUX (*pouvoir à Daniel CANAL*), Méryl FRIZON-DEBIERRE (*pouvoir à Raphaël NAVARRO*), Sandra CARTULAT (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Vincent BEHGDAD.

OBJET : Marché public « Dératisation, Désinsectisation et Désinfection » au bénéfice de la Communauté Alès Agglomération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants,

Considérant que la Ville d'Alès a connaissance d'un besoin de la Communauté Alès Agglomération en matière de dératisation, désinsectisation et désinfection, pour ses bâtiments,

Considérant que la Ville dispose d'un service communal d'hygiène et de santé (SCHS) compétent, qui assure déjà ces missions sur son territoire,

Considérant que le SCHS bien que dimensionné pour répondre aux besoins de la Ville d'Alès est en capacité de répondre au besoin d'Alès Agglomération pour certains de ses établissements,

Considérant qu'une personne publique est admise à répondre à un marché public d'une autre personne publique, sous réserve de ne pas porter atteinte au libre jeu de la concurrence en s'appuyant sur les avantages dont elle dispose en sa qualité de personne publique,

Considérant qu'il apparaît opportun pour la Ville d'Alès de valoriser les compétences de son SCHS en les proposant à la Communauté d'Alès Agglomération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

de faire savoir l'intention de la Ville d'être partie à la conclusion du marché public « Dératisation, Désinsectisation et Désinfection » au bénéfice de la Communauté Alès Agglomération et de remettre son offre à cette dernière,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le marché public « Dératisation, Désinsectisation et Désinfection » au bénéfice de la Communauté Alès Agglomération ainsi que tout document ou acte y afférent.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Thibault PELLISSIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENQ

